

« 26 MILLIEMES »
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 61 rue de Lyon, 75012 Paris
RCS 924 979 859

Procès-verbal de l'assemblée Générale extraordinaire du 01/09/2024

Le 01/09/2024 à seize heures, est présent au siège de la société, le soussigné :

Monsieur DRAY Yoni né le 10 juillet 1985 à Massy de nationalité Française, demeurant au 3 Allée Madame Roland 94350 Villiers-sur-Marne, marié sous le régime de la communauté de bien

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE MODIFICATION DE LA DATE DE PERIODICITE COMPTABLE

Moi, Yoni DRAY, gérant unique de la société **26 MILLIÈMES** déclare avoir pris la décision suivante, dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire tenue ce jour :

Décision unique :

Il est décidé de **modifier la date de clôture du premier exercice social**, initialement fixée au **31 décembre 2024**, pour la reporter au **31 décembre 2025**.

En conséquence, **le premier exercice comptable de la société couvrira la période allant du 26 mars 2024 au 31 décembre 2025**.

L'article 5 des statuts relatifs à l'exercice social sera modifié comme suit :

Ancienne rédaction :

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2024 ».

Nouvelle rédaction :

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2025 ».

Résolution adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures quinze minutes.

Il est dressé le présent procès-verbal, qui sera signés par l'intervenant susmentionné.

Fait à Paris

Le 01/09/2024